

Le 23 mars 2022

PAR COURRIEL

██████████@gmail.com

Monsieur Éric Blackburn

Objet : Votre demande de renseignements et/ou documents
Décision

Monsieur,

Faisant suite à votre demande et vos précisions, reçues respectivement le 15 février et le 9 mars derniers, nous vous répondons, comme suit, aux différents points que nous avons pu déceler de votre demande :

- Documentation ou rapport d'expertise pertinents transmis aux directions et aux conseils d'établissements pour expliquer et justifier la mise en place et le maintien des mesures sanitaires à l'école, dont le port du masque

Nous vous informons que le Centre de services scolaire (CSS) n'a pas la responsabilité d'édicter les mesures sanitaires. Le CSSMB a plutôt la responsabilité de les appliquer.

Ainsi, pour répondre à ce point de votre demande, nous vous référons au document *Consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie (COVID-19)*, réalisé par le ministère de l'Éducation et mis à jour régulièrement par le gouvernement du Québec. Ce document est disponible au lien URL suivant :

Donc aucune documentation n'est référée outre les consignes émises et appliquées sans discernement.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/consignes-scolaire.pdf>

- Contrats associés à tous les fournisseurs et aux types de masques distribués à l'école

Nous vous informons que les masques, tant pédiatriques que réguliers, nous ont été acheminés par le ministère via le Centre d'acquisitions gouvernementales. Actuellement, le CSS ne gère aucun contrat relatif à l'achat des masques.

Cependant, au tout début de la pandémie, entre les mois de mars et août 2020, le CSS a dû agir dans l'urgence pour se procurer des masques. À ce sujet, nous vous rappelons que l'enseignement en présentiel était en arrêt du mois de mars jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Des contrats de gré à gré ont donc été conclus avec quelques fournisseurs pour des masques destinés essentiellement au personnel du CSS (Viva Distribution, Inco Import, Laudie, ADS, 9296-2133 Québec inc., 9386-9097 Québec inc). Les masques commandés à l'époque devaient répondre à la norme ASTM F2100 ou EN 14683 type IIR.

Nos services ont tenté de retracer l'origine des masques qui ont été destinés à l'école ██████████ avant le début de la réception des masques du ministère, mais il nous a été impossible d'identifier lesquels ou encore s'ils ont été distribués à l'école ██████████. Par conséquent, nous n'avons pas de document précis à vous remettre à ce sujet.

... / 2

Secrétariat général

1100, bd de la Côte-Vertu, Saint-Laurent (Qc)

Mais pour la période d'intérêt en lien avec l'infection de ma fille, vous n'étiez pas en mesure de demander au ministère de vous dire quel lot a été envoyé à l'école? Cela témoigne d'une grande rigueur dans la pharmacovigilance. Mais merci pour les contrats de gré à gré qui ont été réalisés, il faudra effectivement mettre en lumière toutes les personnes impliquées partout au Québec et voir le schéma de fonctionnement en lien avec la possibilité de délits d'initiés, donc d'une planification stratégique à l'avance pour profiter d'un événement à venir.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous vous transmettons une note explicative à ce sujet.

Veillez recevoir, madame, nos respectueuses salutations.

Le Secrétariat général,



, avocate
Responsable de l'accès à l'information
LR/he

Pièce jointe